

Provision sur frais demandée à l'ouverture du dossier

- Promesse de vente : 550 € (comprenant les honoraires de l'Etude de 270,83 € HT, une avance sur les frais de la vente de 100 € et le droit d'enregistrement dû au Trésor Public de 125 €)
- Ouverture d'un dossier de succession : 450 €
- Ouverture d'un dossier autre que le règlement d'une succession ou d'une vente de bien immobilier : 150 € (avance sur les frais de l'acte permettant d'assumer les premières dépenses).

Actes soumis au tarif issu du décret numéro 2020 – 179 du 28 février 2020

Le tarif réglementé est consultable sur notre site dans l'onglet « Téléchargements »

Tarif des prestations non réglementées

Toutes Taxes Comprises au taux de la TVA en vigueur de 20%

- Testament olographe : 150 €
- Procuration sous seing privé : 60 €
- Certification de signature : 60 €
- Statuts de SCI hors formalités d'inscription au greffe du Tribunal de Commerce (apport en numéraire) : 1.500 €
- Statuts de sociétés commerciales : sur devis
- Bail commercial, renouvellement de bail commercial : sur devis
- Consultation de 15 mn et sans complexité : gratuit
- Consultation approfondie : 180 €
- Consultation sur un sujet complexe nécessitant des recherches : sur devis
- Demande de copie d'acte ou tous documents (en dehors d'un dossier en cours de traitement) : 50 €